



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte-rendu du conseil d'établissement du 17 octobre 2017

Ordre du jour

- 1- Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 22 juin.
- 2 - Points sur les travaux réalisés durant l'été
- 3 - Bilan de la rentrée 2017
- 4 - Calendrier prévisionnel des instances
- 5 - Événements à venir
- 6 - Voyages scolaires
- 7 - Budget rectificatif 2017
- 8- Calendrier scolaire prévisionnel 2018/19
- 9- Taux des indemnités particulières
- 10- Mise en place de nouvelles commissions
- 11 - Questions diverses.

Membres présents :

Direction : M. Commenville, Proviseur, M. Bouchet, Directeur des services administratifs et financiers, M. Brun, Directeur des classes primaires. M. Lechevalier, Proviseur-Adjoint.

Représentants des personnels : Mmes Randon-Becker et Léauté, représentantes des enseignants du premier degré, Mme Folke et M. Fournier, représentants des enseignants du second degré et des personnels de vie scolaire, Mme Rispal, représentante des personnels non enseignants.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Ullrich, Bech et Von Siemens

Consulat : Mme Trimbach, consule ; Mme Fondecave, conseillère consulaire.

Mme Folke fait une **déclaration liminaire**. Malgré les avancées en terme de circulaires cet été, les personnels sont inquiets, quant aux choix budgétaires qui affectent les fonctionnaires dans leur ensemble (gel du point d'indice qui sert au calcul de la rémunération, suppression du jour de carence lors d'arrêts maladie) et l'AEFE en particulier (33 millions d'euros de réduction de budget sur l'année en cours). C'est pour ces raisons qu'un certain nombre de personnels enseignants étaient en grève mardi 10 octobre.

I – Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 22 juin

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Points sur les travaux réalisés durant l'été

A – Travaux de sécurité

Une enveloppe de 330 000 euros a été allouée l'année passée par l'AEFE pour des travaux de sécurité. Un audit sécurité a eu lieu la semaine passée. Les recommandations seront présentées en CHSCS (Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire).

Le dispositif électronique des portes extérieures a été complété. Un badge permet d'ouvrir les portes, avec des horaires définis. Ils peuvent être neutralisés en cas de perte.

Un nouveau portail et des caméras de surveillance extérieures, avec une meilleure définition de l'image et un angle de vue plus large ont été installés. Une consultation des caméras est maintenant possible dans les lieux faisant office de cellule de crise. En réponse à une question de Mme Ullrich, M. Commenville indique que les images ne seront conservées que 48h. Pour compléter ce dispositif sécuritaire, des téléphones ont été installés dans les salles de classe suite au renouvellement de la centrale téléphonique.

B – Terrain

L'acquisition porte sur deux parcelles à 345 000 euros et une autre à 300 000 euros. Une fois que toutes les taxes auront été payées, M. Bouchet estime le coût à 700 000 euros.

C – Travaux de l'été

Des travaux de rénovation des vestiaires du gymnase et des toilettes de l'espace administration ont été réalisés.

III – Bilan de la rentrée 2017

A – Primaire

L'équipe pédagogique a accueilli Mme Reinhardt, qui enseigne l'allemand.

Les effectifs sont de 531 élèves, conformément aux prévisions. La structure pédagogique, avec 26 classes, n'a pas évolué. Les effectifs sont en moyenne de 20 élèves par classe.

B – Secondaire

L'équipe pédagogique est stable. Un collègue en arrêt de longue durée a été remplacé par ses collègues et grâce au recrutement d'une enseignante remplaçante.

Les effectifs progressent de 1000 à 1046 élèves. Il y a eu en effet moins de départs et plus d'arrivées. Les effectifs sont en moyenne de 24 élèves par classe au collège et de 21,4 élèves par classe au lycée. Deux classes de lycée sont plus chargées (1ère ES : 31 élèves ; terminale S : 35 élèves). Certains cours ont été dédoublés, mais les heures d'enseignement sont contingentées par le plafond des emplois.

Ce plafond des emplois est passé cette année de 74 à 75 ETP (équivalent temps plein), du fait de ces besoins supplémentaires

Le Proviseur remercie tous les personnels pour cette rentrée bien organisée.

IV – Calendrier prévisionnel des instances :

Le calendrier prévisionnel des instances est présenté. Les représentants des parents regrettent que les horaires n'apparaissent pas. Ils demandent aussi pourquoi la commission budgétaire a été supprimée, alors qu'elle permettait d'éclaircir un certain nombre de situations. M. Bouchet répond que ce n'est pas une instance officielle prévue par la circulaire 1548, et qu'il ne voit pas l'intérêt de dédoubler les instances.

Les questions budgétaires seront traitées en conseil d'établissement, et tous les membres auront accès à la même information. Il est disposé à recevoir aussi bien les parents que les personnels pour répondre à leurs questions.

De même la commission investissement disparaît. Les besoins d'investissement pédagogiques (prix unitaire supérieur à 500 euros) seront recensés en conseil d'enseignement.

V – Événements à venir

La Buchmesse (salon du livre) vient de se terminer et le bilan en terme d'image est positif, le stand du lycée a été valorisé par des productions artistiques d'élèves, à l'initiative de Mme Diep Van Vang. Le proviseur remercie les personnels, les élèves et les parents d'élèves qui se sont investis sur ce projet. Le coût total de l'opération est relativement élevé. Il comprend les rencontres avec des auteurs, les entrées, ainsi que stand du lycée et les supports de communications associés, en partie réutilisables.

Les Vice-Présidents des CVL (Conseils de la Vie Lycéenne) de la ZECO (Zone Europe Centrale et Orientale) se réuniront au lycée du 15 au 17 novembre, à l'occasion de la semaine des lycées français du monde. 15 élèves seront hébergés par des familles volontaires et les accompagnateurs seront hébergés à l'hôtel (prise en charge par la mutualisation).

Orientation : les élèves de 1ère et Terminale volontaires iront à Strasbourg le jeudi 9 et/ou le vendredi 10 novembre. La journée du jeudi est organisée par la cellule orientation de l'académie de Strasbourg et permet de découvrir différentes formations. Le vendredi est consacré au forum franco-allemand. Cette année, les élèves sont libres de s'inscrire à l'une, à l'autre, ou aux deux journées, ce qui implique de faire deux allers-retours.

VI – Voyages scolaires

Les voyages dont le coût par élève est inférieur à 500 euros seront désormais votés au Conseil d'école et au Conseil du Second degré, puis présentés en Conseil d'établissement pour information. Cette délégation d'étude est adoptée à l'unanimité.

Les voyages dont le coût par élève dépasse 500 euros (ou qui nécessitent une validation urgente) seront discutés en conseil d'établissement. Ainsi, le voyage à Strasbourg, le voyage des terminales à Berlin et le voyage des 1èreL à Dublin ont été votés à l'unanimité.

Mme Léauté rappelle que les devis ont une période de validité de seulement 3 semaines et que les organismes demandent des réponses rapides. Il faudra l'an prochain adapter le calendrier des instances, pour que ces voyages puissent être étudiés avant le conseil d'établissement du mois d'octobre.

Mme Bech pose une question sur les risques d'annulation d'un voyage en lien avec la sécurité, et sur l'existence d'assurances annulation. La direction rappelle que chaque voyage doit recevoir le visa du poste diplomatique, qui apprécie les conditions de sécurité. Elle encourage les enseignants qui organisent les voyages à passer par une agence de voyage et à prendre une assurance annulation. Cela permet d'avoir un interlocuteur unique pour le paiement et la gestion des imprévus. Il demande aussi aux enseignants de ne pas communiquer auprès des élèves et des familles tant que le projet de voyage n'a pas été adopté.

Une discussion s'ouvre sur les nouvelles modalités du Conseil du Second degré. D'après la circulaire 1548, ce sont les représentants élus qui y siègent, et cela s'applique aussi bien aux représentants des parents qu'aux représentants des personnels. Les représentants des parents regrettent de n'avoir pas été informés de cette nouvelle règle, les listes ont été construites sans pouvoir en tenir compte.

Être représentant demande beaucoup de temps et d'investissement, c'est important de pouvoir se répartir le travail, et des parents étaient prêts à s'investir. Ils demandent que l'application de cette règle soit différée à l'année prochaine.

Sur le sujet de l'engagement parental, Monsieur Commenville, rappelle que même s'il est très positif de trouver des parents qui souhaitent s'engager, ce ne sont pas les parents qui définissent l'ordre du jour du Conseil du Second du degré.

V II – Budget rectificatif 2017 présenté par M. Bouchet

La présentation du budget initial 2018 est reportée au conseil d'établissement du 15 novembre, l'AEFE n'ayant pas encore transmis les données nécessaires à son élaboration.

Le budget rectificatif n°2 est voté à l'unanimité : le budget des dépenses de rémunération des personnels de droit local nécessite d'être réévalué : il passe de 3,672 à 3,702 millions d'euros. Les 30 000 euros de différence sont pris sur le budget prévisionnel des voyages scolaires.

VIII - Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est régi par un courrier formel de l'AEFE qui n'est pas encore sorti. Ce calendrier 2018/19 est donc un document de travail. Il devra ensuite être validé par le service culturel de l'ambassade.

Les représentants des parents rappellent l'attachement des familles au recoupement des congés avec ceux de la Hesse. C'est particulièrement important pour les familles réparties sur deux systèmes, mais aussi pour les activités extrascolaires. Ils sont rejoints sur ce point par les représentants des personnels du second degré.

Le calendrier proposé est voté à l'unanimité.

IX – Taux des indemnités particulières

Le tableau des IMP (Indemnités Particulières de Missions pour les enseignants du second degré) qui a été discuté en conseil pédagogique, est voté à l'unanimité.

X – Mise en place de nouvelles commissions

De nouvelles commissions sont mises en place cette année :

CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. C'est une nouvelle commission inter-dégré, qui coordonnera les actions de prévention. Elle existe dans les collèges en France depuis 2006. Elle a pour objectif de recenser ce qui existe déjà, de proposer et de communiquer sur ces actions. L'implication des élèves dans la sécurisation de la circulation aux abords de l'école le matin pourra en faire partie. Des propositions peuvent venir du CVL. Madame Fondecave, conseillère consulaire, propose que des actions d'information et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel soient mises en place.

CVC : Conseil de la Vie Collégienne. Cette nouvelle commission sera pilotée par Mme Ramos et fonctionnera sur le même principe que la CVL (Conseil de la Vie Lycéenne).

Commission éducative : elle doit permettre une médiation avec l'élève et sa famille avec la mise en place d'un contrat tripartite. Elle ne pose pas de sanction, mais recense les difficultés et cherche des solutions, de manière à éviter la convocation d'un conseil de discipline. Le proviseur souligne qu'il faut éviter que l'école et les familles tiennent des discours différents.

La Commission Hygiène et Sécurité est dédoublée entre la CHSCT (Commission Hygiène et Sécurité sur les Conditions de Travail) qui concerne les personnels et la CHSCS (Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire) qui concerne aussi les élèves et les familles. Madame Folke salue la mise en place de la CHSCT, avec un guide de mise en place qui prévoit un plan de prévention du harcèlement.

La CFC : Cellule de Formation Continue. Elle permet l'attribution de priorités sur les stages et la remontée des besoins de formation exprimés par les personnels. Un collègue proviseur à Munich a créé un outil qui permettra une individualisation de la remontée des besoins.

Madame Folke exprime la profonde satisfaction des personnels de la nouvelle note de cadrage de la formation continue du 5 juillet 2017 qui a étendu les droits des personnels. M. Commenville souligne que le plan de formation et la CHSCT des personnels émanent de la volonté de services centraux. En réponse à une question des parents, il précise que cette commission n'a pas pour objet de gérer les remplacements.

XI – Questions diverses

Questions des représentants du 1^{er} degré :

Nous constatons de plus en plus qu'un nombre croissant d'élèves ne maîtrisent pas ou très peu la langue française même à l'entrée en CP. Ces élèves rencontrent de grandes difficultés à rentrer dans les apprentissages et peuvent se retrouver en échec.

Cette année, un effort particulier a été fait pour mettre en place des heures de FLE, en particulier en maternelle.

- L'administration a-t-elle l'intention de reconduire ce dispositif, voire de l'élargir ?
- Quelle est actuellement la politique de recrutement des élèves dans notre établissement ?

Réponse de la direction :

Le français en maternelle est la langue de scolarisation, il s'agit donc d'heures de FLScO (Français Langues de Scolarisation). Le dispositif mis en place cette année devrait être reconduit et élargi, mais pas forcément sous sa forme actuelle.

Quant-au recrutement des élèves, le LfVH n'a pas vraiment de politique. Le test de langue française actuellement utilisé n'a pas vocation à bloquer les élèves qui ne parlent pas français. Il peut servir pour définir des priorités si les places disponibles ne permettent pas d'accueillir tous les élèves. Le LfVH doit pouvoir accueillir ces élèves non francophones, et doit se donner les moyens de les aider.

Mme Léauté souligne que le public scolaire change et que les enseignants demandent un contrat avec la famille au moment de l'inscription.

M. Lechevalier précise qu'un effort a été aussi fait au secondaire, avec un soutien supplémentaire en français pour collégiens du cycle 4 qui en ont besoin.

Questions des représentants du 2nd degré

*Maintenant que le terrain est acheté, une réflexion va s'engager pour définir les usages du bâtiment qui va y être construit. Comment les personnels du lycée seront-ils associés à cette réflexion ? Dans quel cadre et avec quel calendrier ?

Réponse de la direction :

On avance étape par étape, et il faut d'abord définir les usages du sol. Actuellement, seulement un sixième de la surface est constructible, le reste étant à usage agricole. Un nouveau collaborateur du service immobilier de l'AEFE viendra début 2018. Sa venue sera l'occasion de rediscuter du calendrier et du plan de financement.

* Au cours de l'année scolaire 2016/17, il n'y a pas eu de commission investissement, comme c'était l'usage les années précédentes. Ces commissions sont bien utiles pour recenser des besoins qui dépassent parfois ceux des équipes disciplinaires.

Une telle commission sera-t-elle programmée au cours de l'année 2017/18, et à défaut, comment les besoins d'investissement seront-ils recensés ?

Réponse de la direction : ce point a été discuté avec les représentants des personnels du second degré en amont du conseil d'établissement. Les besoins d'investissement seront désormais recensés en conseil d'enseignement par discipline, à la fin de chaque année scolaire.

Questions des représentants du personnel non enseignant

* Les personnels non enseignants demandent s'il est possible de ré-ouvrir le dossier des négociations salariales dans le cadre de la commission des ressources humaines (le cas de certains collègues non enseignants n'a pas été traité ou terminé)

Réponse de la direction : les négociations salariales sont récentes et il n'est pas prévu de les rouvrir.

Questions des représentants des parents d'élèves

* En accord avec le point 4 du compte-rendu du dernier Conseil d'Etablissement en référence aux questions diverses, serait-il possible de faire le point sur la dernière version du nouveau règlement intérieur (fusion des règlements intérieurs du primaire au secondaire) et de concrétiser la Commission annoncée le 22 Juin afin de finaliser le document pour décision au Conseil d'établissement No2 du 27 Mars 2018 ?

Réponse de la direction : le calendrier proposé est raisonnable. Un vote en mars permettrait une mise en application pour la rentrée 2018. Il n'est pas nécessaire de fusionner ces deux règlements : le règlement intérieur peut très bien avoir une partie commune puis une déclinaison par degré.

*Peut-on réfléchir à l'objectif, au format et au planning des rencontres parents-professeurs de manière à mieux définir l'importance de cette échéance nécessaire pour l'année scolaire avec les différents acteurs concernés: direction, professeurs principaux et enseignants, parents, enfants ?

Réponse de la direction : cette question relève de la Commission du Second degré.

Les Secrétaires de séance





Le Proviseur

